

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 V. 270 Vœu relatif au travail de mémoire sur le massacre du 17 octobre 1961.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que le Maire de Paris et les élu(e)s de la majorité municipale ont décidé, depuis 2001, de prendre des initiatives à la hauteur de la gravité de cet épisode tragique survenu le 17 octobre 1961, il y a cinquante ans aujourd'hui ;

Considérant que la manifestation du 17 octobre 1961 répondait à un appel pour une marche familiale et pacifique et que des dizaines de manifestants algériens, français à l'époque, ont été assassinés, dont un certain nombre jetés à la Seine par des policiers encouragés par les autorités, notamment le Préfet collaborationniste Maurice PAPON ;

Considérant que, quand cet évènement dramatique n'a pas été carrément dissimulé, il a été totalement minimisé par les gouvernements successifs, pendant plus de 35 ans ;

Considérant que des travaux, dont le rapport en 1997 de Dieudonné MANDELKERN (Conseiller d'Etat) et le rapport en 1999 de Jean GERONIMI (avocat général à la Cour de Cassation) qui, sur la base de la consultation des archives officielles, ont retenu le chiffre plancher d'au moins une cinquantaine de personnes tuées cette nuit-là, alors que la version officielle (restée en vigueur 30 ans) annonçait celui de trois personnes ;

Considérant que, non seulement divers témoignages et documents sont venus étayer les soupçons portés sur la responsabilité d'une partie de la haute administration française et de l'Etat français dans les violences infligées aux manifestants algériens, les 17 et 18 octobre et que ces massacres (coups et

noyades dans la Seine) ont été des pratiques et actions policières récurrentes pendant les mois de septembre et d'octobre 1961 ;

Considérant que les liens franco-algériens doivent être consolidés et refondés, encore plus dans le contexte actuel des révolutions arabes et de l'aspiration démocratique de ces mêmes peuples. Qu'il convient non de « remâcher interminablement les fautes du passé » (Camus) mais de faire œuvre de vérité, due aux deux peuples, et de mémoire vivante ;

Sur la proposition de MM. Alain LHOSTIS, Ian BROSSAT, Alexis CORBIERE et des élus du Groupe Communistes et élus du Parti de Gauche,

Emet le vœu que :

- Le Maire de Paris saisisse le Premier Ministre pour que le gouvernement décide enfin d'engager les pouvoirs publics à traduire dans des actes forts le travail mémoriel dû aux victimes, à leurs familles, aux peuples français et algériens,

- La Municipalité parisienne poursuive l'action commémorative, entreprise il y a 10 ans, en apposant de nouvelles plaques dans des lieux parisiens symbolisant le 17 octobre 1961, et en éditant une brochure, en faisant appel à des historiens, destinée aux collèges et lycées, reprenant les événements marquants en lien avec la Guerre d'Algérie à Paris tels que le massacre du 17 octobre, Charonne, les attentats de l'OAS.